

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 OCTOBRE

Nos ateliers étant fermés demain samedi 1^{er} novembre, fête de la Toussaint, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

A LA CHAMBRE

Judi soir, 30 octobre.

Injures, menaces, burlemens, rien n'a manqué au début de la séance.

Après avoir laissé MM. Nivert et Lecomte expliquer leurs théories financières, M. Camille Pelletan était enfin monté à la tribune pour exposer ses critiques budgétaires. Mais il était nerveux et avant d'engager avec M. Rouvier la lutte suprême, il a tenu à rompre quelques lances avec les boulangistes.

Au milieu des applaudissements et des cris de joie des radicaux, il a rappelé l'âpreté de la dernière lutte électorale :

Les partis coalisés, dit-il, ont échoué dans le rude assaut qu'ils ont livré à la République.

Nous n'entreprendrons point de rappeler pour la dixième fois par quels moyens les républicains ont triomphé, mais la réflexion de M. Pelletan a fait bondir M. Déroulède :

— Non, rugit l'ancien président de la ligue des patriotes, nous n'avons pas lutté contre la République, mais contre le parlementarisme.

Cette interruption jette l'émoi dans la Chambre, les radicaux se retournent menaçants et invectivent les boulangistes qui répondent de leur mieux.

Au fauteuil présidentiel, M. de Mahy se démeut, agite la cloche, frappe le pupitre avec son coupe-papier, lève les bras au ciel et pousse de timides soupirs.

Le tumulte ne tarde pas à prendre des proportions épiques : opportunistes, radicaux et boulangistes s'interpellent, s'injurient, tandis que calme, la Droite assiste silencieuse à cet intéressant spectacle où les loups se mangent entre eux.

Cependant M. Camille Pelletan reprend son discours et délaissant les questions brûlantes de la politique, dresse un réquisitoire serré des projets budgétaires de M. Rouvier.

Avec une profonde tristesse, l'orateur a d'abord constaté que le langage du gouvernement a changé depuis les élections.

A la fin de la dernière législature, les ministres juraient qu'ils ne présenteraient jamais un projet d'augmentation des impôts, qu'ils n'en arriveraient jamais à de nouveaux emprunts, et à peine la période électorale est-elle close qu'ils viennent avec cynisme soumettre à l'approbation du Parlement un budget augmentant les impôts de 80 millions et aboutissant à l'emprunt.

A la grande tristesse du ministre des finances, M. Camille Pelletan a démolé le budget et il a démontré que le projet gouvernemental est un démenti donné aux engagements pris par les républicains devant le pays.

Cette constatation a été faite maintes fois par les députés de Droite ; aussi, continuant à suivre la voie indiquée par eux, M. Camille

Pelletan eût-il bien fait de demander à ses amis d'équilibrer le budget en renonçant aux lois scolaires.

Mais la passion égare les républicains, et du moment qu'il leur faudrait reconnaître devant le pays leur erreur, ils préfèrent fermer les yeux devant la lumière et la vérité et continuer leur politique de haine. RICHARD SÉVY.

Les honneurs tout à fait extraordinaires que le comte de Moltke a reçus le 26 octobre, et que lui a rendus la nation allemande tout entière, son empereur en tête, défraient depuis quelques jours la presse européenne. On a rappelé fort à propos le toast porté, à Versailles, par Guillaume I^{er}, aux trois hommes qu'il reconnaissait comme les artisans de sa propre grandeur : « Je bois, disait-il, à vous, comte de Roon, parce que vous avez organisé mon épée, à vous, comte de Moltke, parce que vous en avez dirigé la pointe, à vous, prince de Bismarck, parce que vous en avez rendu possible l'heureux emploi. » Depuis, le comte de Roon est mort, le prince de Bismarck a été remercié, Guillaume II voulant être le premier dans son empire. Seul, M. de Moltke a conservé son auréole officielle.

C'est qu'il n'a jamais été qu'un soldat discipliné et un taciturne. Moins glorieux certainement que Wellington et que Napoléon, il mourra sans avoir connu les colères et les ingratitude de son propre pays. Est-ce à dire que sa figure de camée antique doive planer sur les âges comme un modèle ? Non, car il ne fut en somme qu'un mathématicien barbare et c'est plus encore par la terreur que par le calcul qu'il prétendait vaincre. S'il avait trouvé une France debout et aussi bien organisée pour la guerre que l'Allemagne, il ne verrait pas les drapeaux prussiens victorieux orner son salon. Les récriminations sont inutiles. Retenons seulement ceci qu'un chef d'armée ne pourra réussir et se survivre que s'il se tient en dehors de la politique et reste sourd aux conseils des ambitieux.

LA STATUE DE GARIBALDI

La manie d'élever des statues atteint chez les républicains des proportions qui deviennent ridicules.

Non seulement ils ont exhumé des gloires contestables au point de vue historique, comme Etienne Marcel et Etienne Dolet, mais ils prennent, parmi les contemporains, une collection de saltimbanques dont les grimaces sont déjà oubliées sans avoir jamais été très intéressantes.

Depuis quinze jours, paraît-il, les chercheurs ne trouvaient pourtant plus en France de sujets à qui élever un monument de marbre ou de bronze.

C'était une désolation, lorsque quelqu'un s'écria :

— Mais, nous avons Garibaldi !
Garibaldi ! Il y a, dans une certaine partie du camp républicain, un groupe qui s'est persuadé que Garibaldi, en 1870, a fait des merveilles.

Le seul général, cria jadis à la tribune de

l'Assemblée nationale un député dont le nom nous échappe, qui n'ait jamais été vaincu !

Ce député ignorait peut-être que les Allemands s'amuserent de Garibaldi et de sa petite armée, l'escarmouchant, se dérobant, ayant l'air de fuir, et lui ménageant d'apparents succès d'avant-postes où les pertes se résument, de part et d'autre, à une demi-douzaine de tués ou blessés.

Garibaldi et son état-major étaient beaucoup plus brillants par leurs costumes que par leurs talents militaires ; il y avait beaucoup plus de parade que de manœuvres ; et il y avait, sous ses ordres, beaucoup plus de voyous révolutionnaires que de soldats.

Ils pillaient étonnamment, ces quarante mille légionnaires de Garibaldi ; c'était même leur principale occupation.

D'après les habitants de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, ils pillèrent beaucoup plus de couvents qu'ils ne livrèrent de ces petits combats où l'ennemi semblait fuir devant eux.

En outre, ces légionnaires, qui tenaient beaucoup de place sans faire grande besogne, nous dépensaient un argent fou.

On ne pouvait rien refuser à des volontaires étrangers qui venaient.... défendre la France. Ce fut, en somme, une armée d'opéra-comique.

Il y a vingt ans de cela ; vraiment, les républicains eussent été sages en ne réveillant pas ces grotesques souvenirs.

INFORMATIONS

LE RESPECT DE LA RELIGION

Voici un fragment du remarquable discours prononcé à New-York par Monsieur le Comte de Paris :

« Je me souviens que, durant les épreuves de la guerre civile, mes camarades avaient coutume de citer souvent devant moi un dicton qui vous est familier : « Il y a un Dieu pour les enfants, pour les ivrognes et pour les États-Unis. » Peut-être y a-t-il dans ce dicton une part de vérité, mais en ce sens seulement que la Providence réserve avec justice ses faveurs pour les nations où le nom de Dieu est respecté, où les principes du christianisme sont considérés comme étant la base de l'édifice social, où la foi en la vie future et la miséricorde du divin Juge sont considérées comme absolument nécessaires pour réconcilier l'homme avec les misères de sa condition et en particulier avec les souffrances inséparables des inégalités sociales. Cette foi et ces principes sont les vôtres. Vous vous les transmettez de génération en génération. Ils sont la pierre angulaire de votre système d'éducation nationale. »

LE COMTE DE PARIS EN AMÉRIQUE

Dépêche de Québec au *New-York Herald* :

« Le banquet donné hier soir par la ville de Québec à l'hôtel Saint-Louis, en l'honneur de Monseigneur le Comte de Paris, se composait de deux cent cinquante convives.

» M. Trémont, maire de la ville, qui le présidait, a proposé d'abord la santé de la reine Victoria et ensuite celle de Monseigneur le Comte de Paris.

» Le prince a répondu par un toast qui a

soulevé le plus grand enthousiasme. Un hurra formidable a retenti lorsque Monseigneur le Comte de Paris a terminé par un toast « au Canada, à l'Angleterre, à la France. »

Monseigneur le Comte de Paris, M^{re} le duc d'Orléans et les personnes qui les ont accompagnés dans leur voyage en Amérique, s'embarqueront demain samedi 1^{er} novembre à New-York pour revenir en Angleterre.

On assure que M. Laur aurait envoyé, dimanche, au maréchal de Moltke, à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire, un télégramme où il disait en substance :

« Aujourd'hui, un peuple vous acclame ; mais un autre, plus noble et plus brave, vous maudit et vous hait. »

Une dépêche a été arrêtée à la frontière en vertu de l'article 7 du règlement international, et renvoyée à son expéditeur, qui l'a fait parvenir sous enveloppe au maréchal de Moltke.

Il vient d'arriver à Berlin un lot de superbes étalons pur sang qui ont été achetés tout dernièrement en France dans des conditions exceptionnelles, paraît-il, de bon marché.

On s'étonne, même en Prusse, que l'administration des remontes et des haras français se soit laissé enlever ces bêtes de premier ordre.

Le scandale de Toulon

Nous avons annoncé hier l'arrestation du maire de Toulon et de trois autres personnes.

Voici des renseignements sur cette affaire :

Ce crime serait resté ignoré sans doute si le Parquet n'avait reçu, d'une maîtresse abandonnée par M. Fouroux, une dénonciation précisant les faits et donnant sur le crime les détails les plus complets.

Aussitôt prévenu, le procureur de la République télégraphia au procureur général d'Aix, dont il relève, pour porter l'affaire à sa connaissance et lui demander des instructions. Ordre fut immédiatement donné au Parquet de s'assurer des quatre personnes accusées.

M^{me} de Jonquières, M^{me} Laure et M^{me} Aubertin — femme divorcée d'un avoué de Toulon — furent, dans la soirée, arrêtées à leur domicile et conduites en prison. Quant à M. Fouroux, ce fut le commissaire central qui fut chargé de le mettre en état d'arrestation.

Le maire était au théâtre, dans la loge municipale, en compagnie de quelques amis. Tout à coup, on frappe. C'était le commissaire central.

— Monsieur le maire, dit-il, je dois vous faire une importante communication. Voulez-vous sortir pendant quelques instants ?

M. Fouroux, sans nulle inquiétude, pénétra dans un petit salon contigu à la loge.

— Le devoir que je dois accomplir est pénible, dit alors le commissaire central, mais il le faut. Au nom de la loi, je vous arrête.

— Vous m'arrêtez !

— Voici le mandat d'amener.

A peine M. Fouroux eut-il jeté les yeux sur le papier qu'on lui tendait qu'il pâlit affreusement.

— C'est bien, dit-il d'une voix étranglée, je

vous suis, mais auparavant laissez-moi me rendre à mon domicile, où j'ai quelques documents à prendre.

— Je regrette de vous refuser monsieur, mais je dois immédiatement vous incarner.

— Allons.

Sans que nul se doutât du drame qui se passait, M. Fouroux prit congé de ses amis et suivit le commissaire central. Arrivé sur le quai où se trouve la mairie, il lui demanda de nouveau à monter dans son cabinet, sans en obtenir l'autorisation. Un moment même il tenta de s'approcher du bord de l'eau comme s'il eût voulu se précipiter dans le port.

Il était dix heures et demie du soir quand l'agent et le maire arrivèrent à la prison.

Quand le greffier inscrivit son nom sur le registre d'écris, M. Fouroux lut sur ce même registre les noms de trois femmes écrouées quelques heures auparavant. Il leva alors les yeux au ciel et sembla dire : tout est perdu !

Dans une pièce voisine, faiblement éclairée, se tenait déjà le procureur de la République en compagnie du juge d'instruction, M. Renié, et d'un greffier.

— Je dois, monsieur, dit à M. Fouroux le procureur de la République, vous donner connaissance des charges portées contre vous. Vous êtes accusé de complicité d'avortement.

M. Fouroux entra alors dans de longues explications. Quelques instants avant, ses complices avaient également été interrogés. On affirme que M^{me} Laure, l'une d'elles, aurait avoué le crime.

Quant à M. de Jonquières, qui a tout appris dans la soirée, sa douleur fait peine à voir. Il est comme hébété et l'on craint pour sa vie. Quoi qu'il en soit, on annonce qu'il a tout aussitôt introduit contre sa femme une action en divorce.

Voici quelques renseignements sur les antécédents de M. Fouroux :

Très infatué de sa personne et d'un caractère facilement instable, l'enseigne de vaisseau Fouroux n'obéissait qu'à regret aux ordres de ses chefs. C'est à la suite de difficulté avec un officier supérieur qu'il dut démissionner. Dès ce jour, il se posa partout en victime des injustices de l'autorité maritime.

M. Fouroux est âgé de trente ans à peine. Il appartenait à la fraction avancée du parti radical.

Son père étant propriétaire à Toulon, il profita des relations paternelles dans le grand commerce toulonnais pour se présenter au conseil municipal, et il fut élu. D'autre part, il collabora à un petit journal satirique l'*Œil*, où il malmena assez vivement un de ses confrères.

Un duel s'ensuivit et son adversaire fut blessé. Dès ce moment, Fouroux acquit une sorte de popularité. Il en profita pour défendre les intérêts des ouvriers employés dans les ar-

senaux et, par son attitude, faillit à plusieurs reprises amener un conflit entre l'élément civil et l'élément maritime.

Jenne, d'agréable tournure, toujours élégamment vêtue, bon vivant, très ambitieux, il se mit à la tête de toutes les démonstrations populaires. Cette politique lui réussit. Quand M. Dutasta quitta la mairie, il y a deux ans, ce fut M. Fouroux qui lui succéda.

Peu après M. Fouroux caressa le rêve d'être député. A cet effet, il multiplia les démarches, fit visites sur visites au leader de l'Extrême-Gauche. Malheureusement pour M. Fouroux, ce fut le général Cluseret qui, aux dernières élections, l'emporta sur lui, à une très-forte majorité.

Au mois de février dernier, M. Carnot se rendit à Toulon. Pour quelques jours, les dissensions existant entre l'autorité civile et l'autorité maritime firent trêve. Le Président de la République et ses ministres reçurent un accueil chaleureux et, avant de quitter la ville, M. Carnot remit à M. Fouroux la croix de la Légion d'honneur.

Encore une récompense bien méritée !

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Postes et Télégraphes

AVIS. — A partir du 1^{er} novembre, les bureaux composés exclusivement postaux ainsi que les guichets postaux des recettes composées mixtes ou des recettes simples auxquelles est adjoint un service télégraphique de l'Etat, seront fermés les dimanches et jours fériés, à six heures du soir.

Les télégrammes adressés (télégraphe restant) seront tenus à la disposition des destinataires pendant toute la durée de l'ouverture des guichets télégraphiques.

LES HOMMES DE 20 A 46 ANS

Par décision du ministre de la guerre, les commandants de bureaux de recrutement recevront désormais un avis du décès de tous les hommes de 20 à 46 ans.

GARNISON D'INFANTERIE A SAUMUR

Nous avons dit hier que le 435^e de ligne, en garnison à Angers, recevra cette année environ 1.400 jeunes soldats, chiffre beaucoup plus élevé que celui des années précédentes.

En raison de cet effectif exceptionnel, le casernement d'Angers est insuffisant et l'autorité militaire pense qu'elle sera forcée de détacher un bataillon du 435^e et de l'envoyer tenir garnison à Saumur.

Ces troupes sont assurées de recevoir le meilleur accueil de notre population.

NOS VIGNOBLES

Le *Ralliement*, rendant compte de la conférence de M. Viola, à Angers, termine ainsi :

« Et maintenant, à l'œuvre ! Puisque nos vignobles sont reconstituables, que nos viticulteurs s'empresent de les reconstituer. Restent les vignobles du Saumurois et le terrain calcaire tendre et friable. Encore le *Berlandieri*, qu'on étudie depuis trois ans à Cognac, semble donner de sérieuses espérances et nous autorise à croire que, d'ici peu, on pourra également l'employer à la reconstitution des côteaux de Saumur. »

ANGERS. — *Ecole de musique*. — Dans sa séance de mercredi soir, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, les crédits nécessaires pour la création et le fonctionnement régulier d'une école de musique, qui sera installée dans les locaux de la Société Sainte-Cécile, situés rue de la Roë.

L'indisposition de M. Lelong. — M. Gustave Lelong ne pourra encore diriger le Concert de dimanche prochain. On espère cependant un prompt rétablissement. M. Jules Closon, qui fait l'intérim, se montre à la hauteur de sa tâche et a obtenu les suffrages des juges les plus autorisés.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 2 novembre 1890, à 4 h. 1/2

366^e Concert Populaire

Avec le concours de M. GIRAUD, baryton.

PROGRAMME

1. Ouverture de *Freischütz*. — Weber.
2. Air de *Zampa*. — Hérold. — Chanté par M. Giraud.
3. Deuxième concerto en sol majeur pour flûte avec accompagnement d'orchestre. — Mozart. — Exécuté par M. Buysse, première flûte-solo.
4. (A) Couplets de La Basoche. — Messager. — (B) Chanson de Printemps. — Gounod. — Chantés par M. Giraud.
5. *Dans les Steppes*. — Borodin.
6. Air d'*Ariodant* (demandé). — Mehul. — Chanté par M. Giraud.
7. *Carmen* (suite d'orchestre). — Bizet.

UN COUP DE REVOLVER

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Vers le milieu d'octobre, M. X..., qui habite sur le bord d'un chemin dans les environs de Saint-Léonard, se trouvait à neuf heures du soir auprès de son fils, assis à une table.

« Au bout de quelques instants de conversation, le père engagea son enfant à se coucher et lui-même se retirait dans sa chambre. Il avait à peine tourné les talons qu'un coup de feu retentissait. Une balle brisait un carreau de la fenêtre, à l'endroit même où M. X... se tenait quelques secondes auparavant, et allait se loger dans le plafond.

« Aux cris de l'enfant, M. X... accourut et

reconnaissant aussitôt qu'on avait failli atteindre son fils, il saisit un fusil chargé qu'il avait dans sa chambre, ouvrit la fenêtre et fit feu à deux reprises dans la direction d'où l'on semblait avoir tiré du dehors.

« Comme la nuit était sombre, le cultivateur n'aperçut rien et n'entendit rien après les deux détonations de son arme ; mais le lendemain, il constata que la charge de plomb avait frappé un mur en face, à deux mètres au-dessus du sol.

« Sans plus attendre, il alla raconter à un agent de la force publique, l'attaque dont lui et son fils avaient failli être victimes. La réponse qu'il reçut paraît si extraordinaire qu'on aura peine à nous croire.

« Mais, aurait-on dit à M. X..., vous n'avez pas le droit de tirer ainsi sur la voie publique ; vous pouvez blesser quelqu'un ; vous commettez une contravention. C'est sans doute un passant qui par mégarde aura maladroitement déchargé un revolver ! Il ne faut pas s'émouvoir pour si peu.

« Avec une telle théorie, il ne reste plus qu'à se laisser tuer par les malfaiteurs.

« Mais M. X... est bien décidé à se défendre contre un nouvel attentat. Il est prêt à riposter ferme à ceux qui par maladresse viendraient encore, à 9 heures du soir, tirer dans ses fenêtres. Et certes aucun tribunal n'oserait blâmer l'honnête cultivateur de son attitude. M. X... a d'autant plus raison de riposter qu'il habite un peu à l'écart et que ses voisins les plus proches ne pourraient accourir promptement lui porter secours.

Quelques jours après cet attentat on trouvait dans un fossé voisin un culot d'une cartouche de revolver.

POITIERS. — *Pour Jeanne d'Arc*. — Dans sa séance d'avant-hier soir, le Conseil municipal a voté un crédit de 10,000 francs pour l'érection, à Poitiers, d'une statue de Jeanne d'Arc.

L'*Univers* annonce la mort de Dom Couturier, abbé de Solesmes.

LE PETIT-FILS DE GEORGE SAND

Sur la liste des 461 jeunes gens admis pour la prochaine rentrée à l'École spéciale de Saint-Cyr, nous remarquons à un bon rang, sous le n^o 79, M. Jean-Baptiste-George Duféant, fils de M. Maurice Sand, baron Duféant, le célèbre entomologiste, et petit-fils de M^{me} George Sand, l'illustre auteur, dont il porte le glorieux prénom *George*.

LA SAINT-SIMON A CHATEAURENAULT

On écrit de cette localité au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« C'était mardi, chez nous, la Saint-Simon. La Saint-Simon, comme vous savez, est la fête patronale des tanneurs.

C'était une occasion pour nous de resserrer

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

VI

A la gare, Pierre demeura sur le bitume du quai jusqu'au moment où le train se déroba dans une courbe de la voie. Ses yeux, pleins des brumes du chagrin, purent suivre aussi longtemps que possible cette fuite de son rêve à travers l'espace. Il eut même cette joie de la dernière minute que Jeanne, elle aussi, se pencha à la portière, et y demeura malgré le vent de la course, pour lui jeter ses derniers signes d'amitié.

A mesure que les plans de la machine mettaient plus de distance entre eux, la jeune fille s'enhardissait dans cette démonstration qui n'était qu'un aveu timide. Les yeux ont ce besoin de s'attacher à l'être aimé comme s'il était en leur pouvoir de percer les nœuds, de surmonter les collines ou de suppléer à la chute de l'horizon.

Longtemps après que le dernier wagon se fut perdu dans l'éloignement, Pierre resta immobile, le regard sur les rigides parallèles des rails.

Il comprit pourtant que tout était fini, qu'il aurait beau attendre, Jeanne ne reviendrait pas. Alors, d'un brusque effort, il se détacha de sa place, traversa la gare et redescendit dans Granville.

L'idée qu'il avait eue la veille et l'avant-veille, qu'il avait eue le matin même de ce jour, venait de le ressaisir. Maintenant, elle le domina. Elle s'empara même si complètement de lui que, sourd et aveugle, il marcha automatiquement à la suite de sa pensée.

Elle le mena tout droit à la porte du tabelion Bernard.

Le notaire n'était pas encore revenu de la course pressée qu'il avait eu à faire. Les clercs connaissaient L'Olonnois. Ils le firent entrer tout de suite dans le cabinet du « maître ». Pierre y attendit une demi-heure.

Ce retard lui fut utile. Il lui permit de réfléchir, d'asseoir ses idées, de se rendre compte de la démarche qu'il venait tenter. A vrai dire, il était venu là machinalement, poussé par une sorte d'instinct plutôt que par un raisonne-

ment véritable. Peu à peu, il mûrit son projet. Il le possédait entièrement au moment où M^e Bernard entra dans son cabinet.

Le vieux notaire sourit, comme il avait souri déjà à leur première rencontre.

— Vous avez à me parler, monsieur le comte ?

— En effet, monsieur Bernard.

Le vieillard s'assit dans son fauteuil de bureau, après avoir soigneusement assuré la position de son rond de cuir.

— Me voici à vos ordres. Je suis tout oreilles.

Cette attitude de simple auditeur ne laissait pas que d'embarrasser Pierre. Le sujet était fort délicat en lui-même. Comment l'aborder ?

En pareille circonstance, les gens absolument maîtres d'eux-mêmes débutent par la proposition à énoncer. Ils jouent ainsi l'indifférence à la perfection. Pierre, au contraire, débuta par un préambule et des précautions oratoires.

Du premier coup, le notaire devina le secret de son interlocuteur.

Mais c'était la bonté même, ce M^e Bernard. Il s'empressa de venir en aide au jeune homme, c'est-à-dire de l'aider à exprimer la pensée

qui le rendait si hésitant.

— Ainsi, dit-il, vous avez causé avec Made-moiselle de Bubeil ?

— Oui, assez du moins pour savoir qu'elle est ruinée.

— Certes, la pauvre enfant est digne d'intérêt à tous égards. La ruine est, en effet, aussi complète que possible. Les dettes de son père s'élevaient à un chiffre énorme.

— Et, demanda Pierre, la vente des biens ne les a pas couvertes ?

— Pas entièrement. Le chalet que vous avez vu est le dernier débris. Nous avons essayé précédemment de le vendre. L'enchère de quarante-cinq mille francs n'a pas été même approchée. Vous avez vu qu'il a fallu de nouveau abaisser la mise à prix ?

— Oui, j'ai vu cela. De sorte que ces trente mille francs que vous attendez achèveront de payer les dettes du défunt ?

— Hélas ! non. C'est soixante mille francs qu'il nous faut. Vous ignorez sans doute qu'un homme peut être déclaré en faillite, même après sa mort, ce qui est une flétrissure infligée à sa mémoire. Eh bien, dans le cas qui nous occupe, nous sommes en présence d'un créancier ennemi personnel de Monsieur de

plus étroitement encore les liens qui unissent les patrons et les ouvriers, dont le métier contribue pour une large part à la richesse industrielle du pays.

Les patrons et les ouvriers tanneurs vont encore à la messe, à Châteaurenault. Ils n'ont pas de mauvais respect humain et laissent dire les méchantes langues qui n'arriveront jamais à trouver que la meilleure manière d'honorer le patron de leur corporation est d'aller passer la journée dans les cabarets.

A l'église, toute remplie de monde, M. le curé a prononcé une allocution très belle, dans laquelle il nous exhortait à la fraternité chrétienne.

Après l'avoir entendue, Monsieur le rédacteur, nous nous sentions réconfortés et plus disposés encore à affronter nos rudes labours. N'est-ce pas M. Delahaye, le député de Chinon, lui-même, qui disait aux travailleurs, naguère, qu'il était bon d'aller parfois déposer devant Dieu le souci de nos travaux et de nos peines ?

Nous laisserons dire, en effet, les journaux républicains.

En sortant de l'église, un banquet nous réunissait. Précédés par une fanfare, nous nous rendîmes dans la salle.

A la table d'honneur on remarquait : M. Rémy Foucher, ancien maire de Châteaurenault, MM. Edouard Gatien, Brette, Elie Peltre, Desjobert, Berlier de Vauplane, président de la Société de secours mutuels des tanneurs, Bourdon, Hesse, Froger, Rocheron, etc.

Les employés et les ouvriers des diverses fabriques de Châteaurenault occupaient les autres tables.

On a prononcé des discours. Mais, en terminant, n'oublions pas de dire que les pauvres ont profité de la fête. La quête faite à l'église leur a été distribuée.

Une fête d'union, de concorde, en somme. On n'a pas besoin de faire des congrès socialistes chez nous, Monsieur le rédacteur.

Le patron aime les ouvriers, l'ouvrier estime son patron. N'est-ce pas toute la loi et les prophètes en matière de socialisme ?

UN EXPLOIT SPORTIF

Deux jeunes officiers de cavalerie, M. N. Magne, sous-lieutenant au 14^e dragons, en garnison au camp de Châlons, et M. de Vassal-Montriel, sous-lieutenant au 6^e chasseurs, en garnison à Saint-Mihiel, tous les deux montés sur des chevaux de pur sang, viennent de parcourir la distance du camp de Châlons au château de Trélassac, près Périgueux (602 kilomètres), en sept étapes.

Partis du camp de Châlons le samedi 18 au matin, ils sont arrivés à Trélassac le vendredi 24, à cinq heures du soir, sans trop de fatigue et les chevaux en bon état.

Buheil en son vivant, lequel a juré qu'il ferait prononcer la faillite du défunt, s'il n'était pas intégralement remboursé.

— Ah ! mademoiselle de Buheil connaît-elle ce détail ?

— Elle l'ignore, heureusement. Il était bien inutile d'ajouter cette humiliation au deuil qui l'afflige. C'est une noble et vaillante jeune fille qui mérite que Dieu et les braves gens prennent en pitié sa détresse imméritée. Je sais bien qu'au temps de sa richesse, elle a scandalisé quelques âmes étroites et, d'ailleurs, promptes à se scandaliser, par ses allures un peu... libres. Mais, je sais surtout qu'elle a répandu le bienfait et l'aumône à pleines mains. Depuis le peu de temps que je la connais, j'ai pu apprécier la beauté, la fierté de ce caractère, et, tout à l'heure encore, à l'occasion de menus objets qu'elle peut distraire de la succession paternelle, j'ai jugé de l'infinie délicatesse de son cœur.

Pierre avait penché le front. Ce témoignage du notaire lui versait un bonheur indicible dans l'âme.

Tout à coup il brusqua la conversation.

— Monsieur Bernard, quel est le chiffre de ma fortune personnelle ?

Les deux dernières étapes ont été de 96 kilomètres chacune.

A la chambre :

— Sergent, c'est-y vrai qu'avec le nouveau fusil il n'y aura plus de gloire militaire ?

— Pourquoi cela ?

— Puisqu'on dit que la gloire, c'est de la fumée...

Le sergent, après avoir réfléchi :

— Il y aura toujours de la gloire militaire... seulement, elle ne fumera plus.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 octobre 1890.

Un revirement s'est produit aujourd'hui sur le marché de nos rentes. Les nouvelles de Londres et de Berlin pèsent sur les cours. Le 3 0/0 fait 94.02 ; le 4 1/2 0/0, 106.20.

Les actions de nos grandes banques suivent en général l'allure de nos rentes avec une fermeté relative. Le Crédit Foncier va de 1,292 à 1,287. La Banque de Paris est à 860, la Banque d'Escompte très ferme à 570 voit les actions de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite se coter avec une prime de 22 fr. Le Crédit Lyonnais s'enregistre à 780. Le Crédit Mobilier à 435. La Société Générale se négocie à 500 et la Société de Dépôts et Comptes Courants à 605.

C'est la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris, qui tient en dépôt des actions de la Silver Glance. Cette mine fait partie, comme nous l'avons déjà dit, du riche district de la Montagne d'Argent au Canada. L'argent abonde dans cette contrée et les différentes exploitations qu'on y a déjà faites ont rapporté des bénéfices considérables aux actionnaires. Tout porte à croire que celle-ci ne restera pas en arrière, au contraire, et que les actions de 25 fr. seront remboursées dès la première année.

On sait que la Compagnie des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône est concessionnaire du réseau des lignes de chemins de fer dans le département des Bouches-du-Rhône conformément aux lois du 30 août 1884 et du 27 juillet 1886. Le département garantit à la Compagnie avec le concours de l'Etat un revenu de 717,074 fr. Les actions se traitent à 510 fr., les obligations à 440.

Les dernières nouvelles de Porto-Rico du 16 octobre courant apprennent que l'ouverture de la ligne de San-Juan à Arecibo n'est plus retardée que par quelques travaux de réfection et de parachèvement. L'obligation est ferme à 290.

Les Chemins Economiques font 418.

LYON (Rhône), le 12 avril 1890. — Votre BAUME VICTOR est souverain ; grâce à quelques frictions que je continue à faire, je ne ressens plus de douleurs. Je vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. lég.) M^{me} V^e BIRNAUD, 27, pl. de la Croix-Rousse.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 3 Novembre 1890

LE PETIT-DUC

Opéra-comique en 3 actes, de MM. MEILHAC et HALÉVY, musique de LECOCQ.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 1/4.

La question était si naïve, si inattendue, que le vieillard tressauta sur son fauteuil et releva violemment ses bécicles...

— Le... chiffre... de... votre... fortune ?

— Mais oui, de ma fortune.

— Ah ça ! mais vous ne tenez donc pas vos comptes ?

Pierre sourit :

— Je le confesse. Je ne m'en suis jamais autrement occupé.

Le notaire était au comble de la surprise.

— Et vous avez toujours agi de même ?

— Assurément, Monsieur Bernard.

— Mais, savez-vous que si j'étais un malhonnête homme, je pourrais vous voler impunément ?

— Si... s'écria Pierre en riant, il n'y a pas de « si ». La gamme est incomplète.

M^e Bernard se dérida lui aussi.

— Soit ! je vais vous donner votre relevé.

Eh bien ! monsieur le comte, voilà une façon de procéder qui me renverse. Vous ne paraissez pas vous douter que vous êtes l'un des plus riches habitants de la région.

— Vraiment ?

— Mais oui. En chiffres ronds, votre revenu s'élève à trente mille francs l'an.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 1^{er} novembre, *La Traviata* et *Le Jour et la Nuit*.

Dimanche 2 novembre, *Niniche* et *La Fille du Régiment*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 2 novembre, *Les Crochets du Père Martin*, drame, et *Les Domestiques*, comédie.

VOULEZ-VOUS un Almanach intéressant pour 1891 ? Demandez celui des *Pilules Suisses* qui est donné gratis dans toutes les pharmacies. 44 pages.

Dernières Nouvelles

LE COMTE DE PARIS

Montréal, 30 octobre.

Le Comte de Paris a envoyé hier de Québec à la reine d'Angleterre un télégramme où il exprime le plaisir que lui a causé l'accueil qui lui a été fait par les Français du Canada, lesquels jousissent, dit-il, de toutes les libertés de la civilisation moderne sous le drapeau britannique.

Le Comte de Paris a reçu une réponse de la Reine, qui exprime sa satisfaction au sujet de cet accueil amical, qu'elle regarde comme une nouvelle preuve de la fidélité des Canadiens à l'Empire britannique.

MARCHÉS

DOUÉ, marché du 27 octobre

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 18 25 à 18 75. — Froment de semence, 22 à 25. — Seigle, 12. — Orge, 12. — Avoine, 8 à 8 50. — Pommes de terre, d.-d., 80 à 90. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 60. — Paille, 1,050 kil., 30. — Pain, les 6 kil., 2 40. — Volailles, la couple, 2 50 à 4 fr. — Œufs, la douz., 1 15. — Beurre, 1/2 kil., 1 40 à 1 45. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 80 fr. — Petits vins rouges (230 lit.), 70.

Physionomie générale du marché. — Assez bonne.

POITIERS, marché du 28 octobre

Froment, les 80 kilog., de 18 50 à 19. — Seigle, 12 50 les 75 k. — Orge, 10 à 11. — Baillarge, de 10 50 à 11 les 65 k. — Escourgeons, 17 fr. les 100 k. — Avoine, 7 75 à 8 25 les 50 k.

Farine de consommation (cylindre), de 54 à 55 les 157 k.; farine (meule), de 52 à 53; troisième, de 42 à 43.

Graines fourragères. — Il y avait mévente à la réunion de ce jour.

Les luzernes se vendaient de 90 à 100 fr. les 100 kil.; les trèfles nouveaux, de 95 à 105 fr. les 100 kil.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppres-

— Tiens ! tiens ! tiens ! fit le marin. Voilà ce dont je ne me doutais guère. Entre nous, je croyais même avoir écorné mon capital dans les deux ans que j'ai festoyé à Paris.

— Pendant les deux ans que vous avez festoyé, vous avez été très sage. Vous vous êtes borné à dépenser vingt-cinq mille francs par an. Pour un prodige, c'était une conduite digne du prix Montyon.

On aurait pu s'éterniser sur le sujet. Or, Pierre avait hâte d'exposer le véritable motif de sa visite. Il le fit avec la même franchise.

— Trente mille livres de rente, c'est le revenu d'un capital de six cent mille francs, si je ne me trompe, monsieur Bernard ?

— Tout à fait juste, monsieur le comte.

— Et ce capital consiste ?

— En quelques terres normandes d'excellent rapport, mais surtout en titres nominatifs et au porteur qui donnent un revenu net de cinq pour cent.

— De sorte que si je voulais réaliser cette fortune ?

— La chose serait extrêmement facile, monsieur le comte. Mais je ne vous le conseille pas.

(A suivre.)

sion, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Le Dr Vermeul, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir ; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Rapport du Docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, — la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants » et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie » et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par elle ».

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; soit environ 20 c. le repas ; 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; COMMON, épicier.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pithyriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

LE LAPIN

MÉDAILLE D'OR

PAPIER

CIGARETTES

EXTRA-SUPÉRIEUR

C. DUC

PLACE BELLECOUR, 18, LYON

PARIS - LYON - ANVERS



ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique
SOUVERAINEMENT
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter MM. les Médecins.

LE GRESHAM

Capital de 100 Millions 578,508 fr. 88
ASSURANCES VIE ENTIÈRE, MIXTES, à TERME FIXE
Rentes viagères, Rentes viagères
M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel... le paquet 70
— Génie extra... 85
— Double pression... 95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)... 1.10
Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES

PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis	27 fr.
— CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis	38
— haute nouveauté, double soie, depuis	80
COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis	35
— REDINGOTE habillé, depuis	58

ENFANTS

COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	24 fr.
— MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	28
— SPORTMANN, drap fantaisie, depuis	21
PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis	15
PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis	4 fr. 50

Bonneterie—Chemises—Cravates—Parapluies—Linge confectionné—Chapellerie—Chaussures—Couvertures de voyage et pour chevaux—Uniformes—Articles de voyage—Peaux de Chèvre—Fourrures

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE

Expédition franco à partir de 25 francs.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à SAUMUR

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, 11, rue du Temple.

PURGE LÉGALE

Suivant exploit de M^e Mullon, huissier à Saumur, en date du vingt octobre, et de M^e Girard, huissier à Thouars, en date du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, et à la requête de : 1^o M. Auguste Machet, jardinier, demeurant à Saint-Lambert-des-Lévéés, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée; 2^o M^{me} Joséphine Séchet, épouse dudit sieur Auguste Machet, avec lequel elle demeure, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M. F. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de Saumur.

Notification a été faite : 1^o A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur; 2^o à M. François Girault, cultivateur, demeurant à Luc, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Gustave-Alexandre Vallet.

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Saumur le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, constatant le dépôt fait à ce greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte reçu par Me Auboyer, substituant Me Lelièvre, notaire à Saumur, le vingt-et-un août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, contenant vente aux époux Machet, requérants, par M. Gustave Vallet, entrepreneur de maçonnerie, veuf en premières noces de la dame Victorine Martineau, et M^{me} Alexandrine Germain, son épouse en secondes noces, demeurant ensemble à Saumur, rue de l'Île-Neuve :

D'un morceau de terre en nature de jardin et vigne, sis à Muraille, près les Sablons, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, et sur lequel est bâti un pavillon en pierres, couvert en ardoises, comprenant une chambre et grenier au-dessus, puits avec pompe, le tout d'une contenance de seize ares cinquante centiares environ, porté au plan cadastral sous le n^o 942, section D, moyennant le prix principal de quinze cents francs, outre les charges;

Avec déclaration que la présente notification lue est faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions pour raison d'hypothèques légales non inscrites qu'ils avisent dans le délai de deux mois; sinon, et faute de ce faire, que, passé ce délai, ledit immeuble passerait entre les mains desdits requérants franc et libre de toutes hypothèques légales non inscrites.

Leur déclarant en outre que les anciens propriétaires dudit immeuble, indépendamment des vendeurs, sont :

1^o M. Gustave Vallet, entrepreneur de maçonnerie, et dame Victorine Martineau, son épouse, demeurant à Saumur;

2^o M. Ezéchiel-François-Dominique Lehou, propriétaire, demeurant ci-devant à Louresse-Rochemenier, et actuellement à Blois;

3^o M. Prosper Lehou, en son vivant propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine;

4^o M. Adolphe Lehou, en son vivant propriétaire, demeurant commune d'Allonnes;

5^o M. René Lehou, en son vivant propriétaire à Saumur.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ces derniers seraient publiés la présente notification conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, à ce qu'ils n'en ignorent.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le 28 octobre 1890.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Madame Perrette Château, veuve de Jacques Chalaphie ou Chalopé, ayant demeuré à Doué, Saumur, Port-Boulet et Tours, est invitée à se présenter en l'étude de M^e CHASLE, notaire à Angers, pour recueillir une succession. (800)

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgneil.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M^{me} veuve AUBRY-LE DAUPHIN, à Bourgneil, rue de Tours.

Le DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1890, à 1 heure de l'après-midi, par le ministère de M^e GIRAULT, notaire,

On vendra :

Literie, divers meubles anciens et modernes en acajou, marqueterie et vieux chêne, secrétaires, volaires, canapés, fauteuils, buffets, chiffonniers, armoires, bureaux, buffets, commodes, pendules, cinq montres or et argent, deux kilogrammes d'argenterie, Et quantité d'autres objets.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable
Un joli petit Jardin

NOUVELLEMENT PLANTÉ

Avec

UNE PETITE MAISON

De construction récente,

Le tout situé au Clos-Pointu, commune de Bayneux,

D'une superficie de 8 ares 23.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (786)

LA
Réglisse Sanguinée
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosité, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

LES PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOTTES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Bolton (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :

Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62

et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie

NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 f. 50.

A Vendre ou à Louer UNE JOLIE VILLA

Située route du château de Lainay, commune de Villebernier, à deux kilomètres de la gare de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{me} Poisson, qui l'habite.

ON DEMANDE une place de Gardé-particulier. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (779)

ON DEMANDE une Apprentie couturière.

S'adresser au bureau du journal.

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCC^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 4 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 33

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^o Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.30
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N ^o 1, bonne qualité, 1/2 kil. 1.20	N ^o 4 — supérieur, — 1.80
N ^o 2, santé surfin, — 1.50	N ^o 5 double vanille, — 2.10
N ^o 3 vanillé (recommandé) — 1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BIJANÇE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.